GUIDE
IMAGE DE MARQUE

REPARATEUR AGREE / APPORTEUR D'AFFAIRE

AA1 à AA4

03/05/2021

GDI/CI/2021

PREAMBULE

La mise à l'image Peugeot est un élément primordial pour la marque, les clients et l'ensemble du réseau.

La norme de la mise à l'image intérieure des Agents est le résultat d'une collaboration entre le constructeur et le Groupement National des Agents Peugeot.

La norme décrite dans le document s'adapte aux configurations les plus courantes des agents. Toutefois si l'agent dispose d'une surface d'exposition importante, il pourra choisir d'appliquer directement la Charte Concessionnaires.

SOMMAIRE

01 Procédure de mise en œuvre d’un dossier

02 Identification Extérieure

03 Identification Intérieure

04 APRES-VENTE

05 LEV – Bornes de Recharge

06 FOURNISSEURS

1

PROCEDURE DE MISE EN ŒUVRE D'UN DOSSIER

PROCEDURE DE MISE EN OEUVRE ET VALIDATION D'UN DOSSIER

Chaque projet de mise à l'image, quel qu'en soit la nature, doit être préalablement validé par la marque et cela s'applique à tout type de projet : nouvelle construction, extension ou modification extérieure ou intérieure de bâtiment, aménagement intérieur ou extérieur.

Il convient pour cela de suivre la procédure suivante :

L'exploitant doit faire réaliser les plans par un bureau d'étude ou un architecte.

La Direction régionale vous recommandera un professionnel compétent, maitrisant les normes et procédures pour vous réaliser l'étude complète et vous communiquer les plans et les brochures actualisées.

Le bureau d'étude/architecte télécharge ensuite les plans du projet sur le centre de validation ARCADIS qui gère tous les dossiers PSA.

ARCADIS se prononce sur le projet, peut demander éventuellement des modifications qui seront gérées directement par le bureau d'étude/architecte qui en informera l'agent.

Une fois la validation obtenue, ARCADIS informera toutes les parties et la suite du dossier pourra se poursuivre (travaux, permis construire, déclaration travaux mairie…)

Pour les travaux, l'exploitant peut choisir les artisans et entreprises de son choix.

Une fois les travaux terminés, l'agent fournira les photos au bureau d'étude/architecte montrant les aperçus obligatoires (carrelage, banque accueil, bureau vendeur, mur corporate, extérieur bâtiment…) qui se chargera de les faire enregistrer dans le dossier de l'agent répertorié sur le centre de validation ARCADIS.

Lien ARCADIS : **https://psa-retaildesignvalidationcenter.arcadis.com/login**

Contact Arcadis : **ramy.soliman@arcadis.com**

2

EXTERIEURE

Nouvelle Identification

PRINCIPES D'IDENTIFICATION

Récapitulatif des finitions du bâtiment et de l'identification

BLUE FAÇADE & SIGNAGE
FAÇADE & SIGNALÉTIQUE BLEUES

RAL 5011 — *RAL 5011*
Pantone 2767C — *Pantone 2767C*
Adhesive 8938-17 PRO/MACAL — *Adhésif 8938-17 PRO/MACAL*

CHROME SHIELD & LETTERING ON FAÇADE
BLASON & LETTRAGE FAÇADE CHROMÉS

Matt chrome finish — *Finition chrome mat*

METALLIC GRAY FRAMES AND SIGNPOSTS
HUISSERIES & SUPPORTS DE SIGNALÉTIQUE GRIS MÉTALLISÉ

RAL 9006 — *RAL 9006*
Pantone 877C — *Pantone 877C*

BLACK SIGNPOSTS & GRAPHICS
SUPPORTS DE SIGNALÉTIQUE & GRAPHISME NOIRS

RAL 9005 — *RAL 9005*
Pantone Black 6C — *Pantone Black 6C*

WHITE ADHESIVES OR FLOOR PAINT
ADHÉSIFS OU PEINTURE DE SOL BLANCS

RAL 9016 — *RAL 9016*

•Aligner l’ensemble blason + lettrage Peugeot à la baie vitrée la plus à gauche du bâtiment et centrer sur la hauteur de l’imposte

•Laisser une distance de respiration d’un blason + lettrage Peugeot entre la Marque et la raison sociale

•Libérer le bardage au-dessus de l’entrée de toute inscription ou blason

•Aligner la raison sociale à la baie vitrée la plus à droite du bâtiment et au bas du lettrage Peugeot

Choix du format d'identification

Pour bien choisir la taille d'enseigne :

Penser à laisser un espace libre entre l'ensemble blason + lettrage Peugeot et la raison sociale d'au moins la longueur de cet ensemble.

Ne pas faire empiéter le lettrage sur la surface située au-dessus du portique d'entrée.

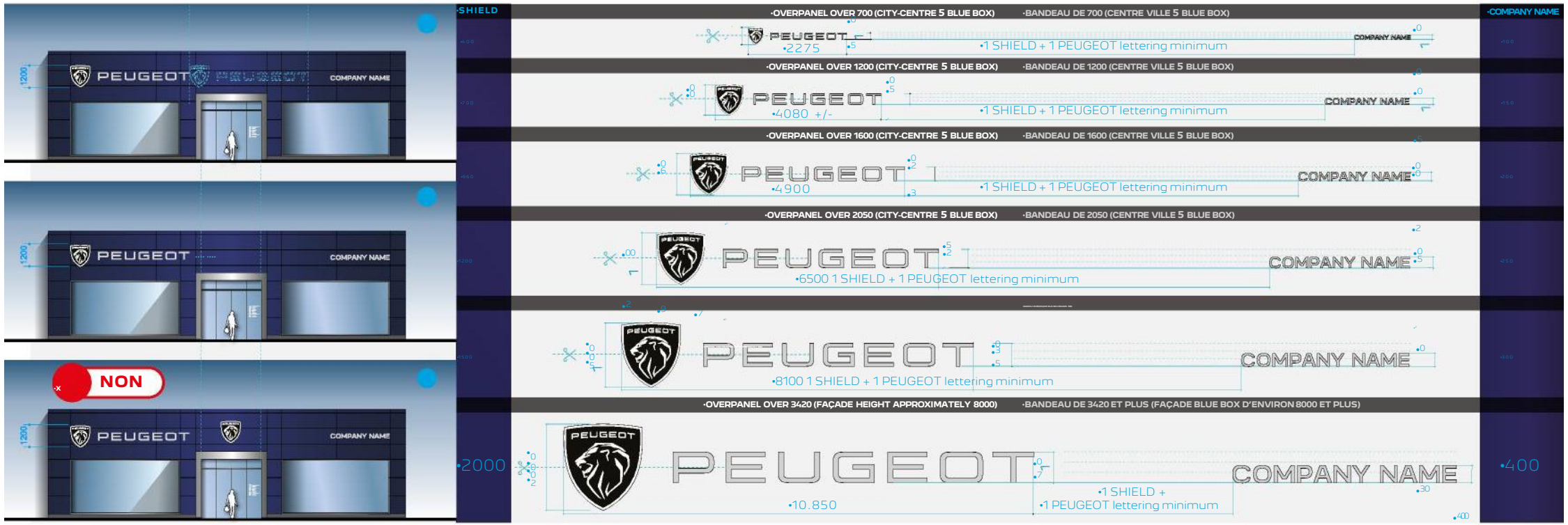

Balisage des parkings

Les parkings visiteurs et PMR sont implantés à proximité de l'entrée.
•Le nombre des places est à définir selon la superficie du site et la réglementation locale.

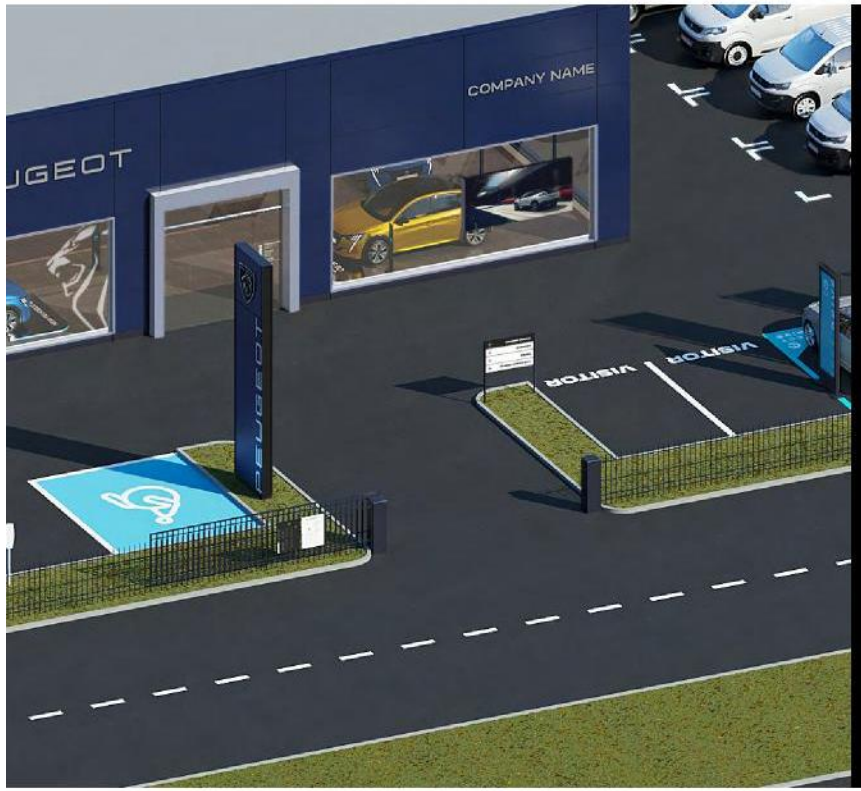

- *Place PMR*
  Couleurs et marquages réglementaires selon pays
- *Marquage visiteur en blanc RAL 9010*
  Typo Peugeot New Bold

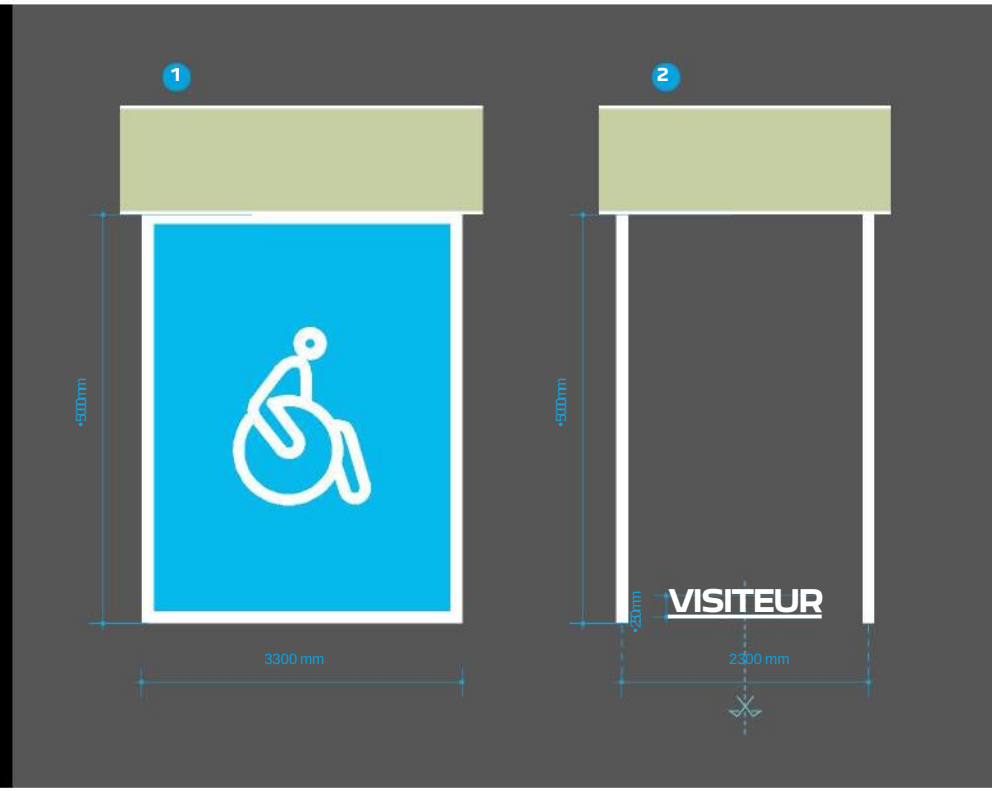

3

INTERIEURE

LE HALL D’EXPOSITION

Dans le cas d’un nouveau bâtiment, le hall d’exposition VN doit pouvoir contenir deux véhicules, une banque d’accueil, un salon d’attente, un bureau vendeur, le mur corporate et le cas échéant un (ou plusieurs) bureau administratif.

Positionnement des véhicules dans le hall d’exposition :

Chaque véhicule exposé doit disposer d’un espace unitaire de 25m2.

Les véhicules sont positionnés parallèlement à la vitrine principale, si possible de part et d’autre de la porte d’entrée. Si cet agencement n’est pas possible, ils seront perpendiculaires.

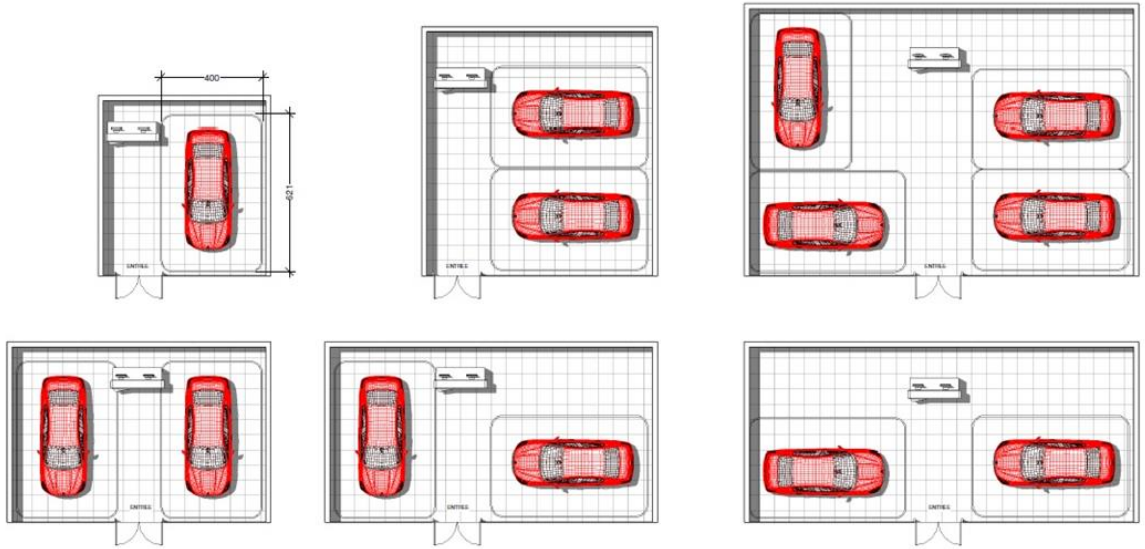

Equipement électrique dans le hall VN :

Le sol doit être équipé de prises 220 v étanche double pour permettre une alimentation en mode show-room de chaque véhicule + l'alimentation d'un futur lutrin digital.

Un futur lutrin digital est prévu pour l'affichage des caractéristiques et prix d'un véhicule. Sa source d'information s'effectuera par wifi, mais une prise RJ45 est recommandée placée à côté de chaque prise électrique 220 v sous chaque véhicule.

Une prise de type Green'up peut également être prévue sur un support à proximité de l'exposition d'un véhicule LEV,

Murs :

Les murs du hall sont blanc : Blanc RAL 9010.

Plafond :

Le plafond suspendu est blanc. Le plafond cathédrale est blanc ou gris foncé.

Eclairage :

La luminosité du hall étant très impactée par l'aspect sombre du carrelage moka, il faut prévoir un éclairage permettant d'obtenir 600 Lux (4000°K) à une hauteur de 1,5 m.

Si plafond haut, éclairage de type Cloche industrielle grise, sinon spot Led encastré dans le faux plafond ou encore éclairage par dalles Led plafonds.

Sol :

Carrelage Moka 60 x 60 obligatoire

pose droite joints serrés teintés foncé. Doit être posé sur toutes les surfaces visibles et visitées par le client (y compris jusque dans les toilettes PMR obligatoires)

Pour ce carrelage, deux fournisseurs uniquement : ABC ou UNICAP (coordonnées chapitre 5)

Réception :

Accueil Client VN et APV : Banque d'accueil normalisée obligatoire

Commande de la banque chez les fournisseurs référencés Roches ou Chastagnier

Un module PMR doit être mis en place. (PMR : Personne à Mobilité Réduite)

Mur Corporate : Obligatoire

C'est un panneau bleu RAL 5011 allant du sol au plafond et d'une largeur d'environ 2/3 de la et supportera le logo lumineux PEUGEOT.

Il doit être bien visible mais ne doit pas être placé derrière une banque d'accueil.

- Peinture Bleu RAL 5011 Satiné mat

Ci-dessous les différentes tailles de blason et principe de placement

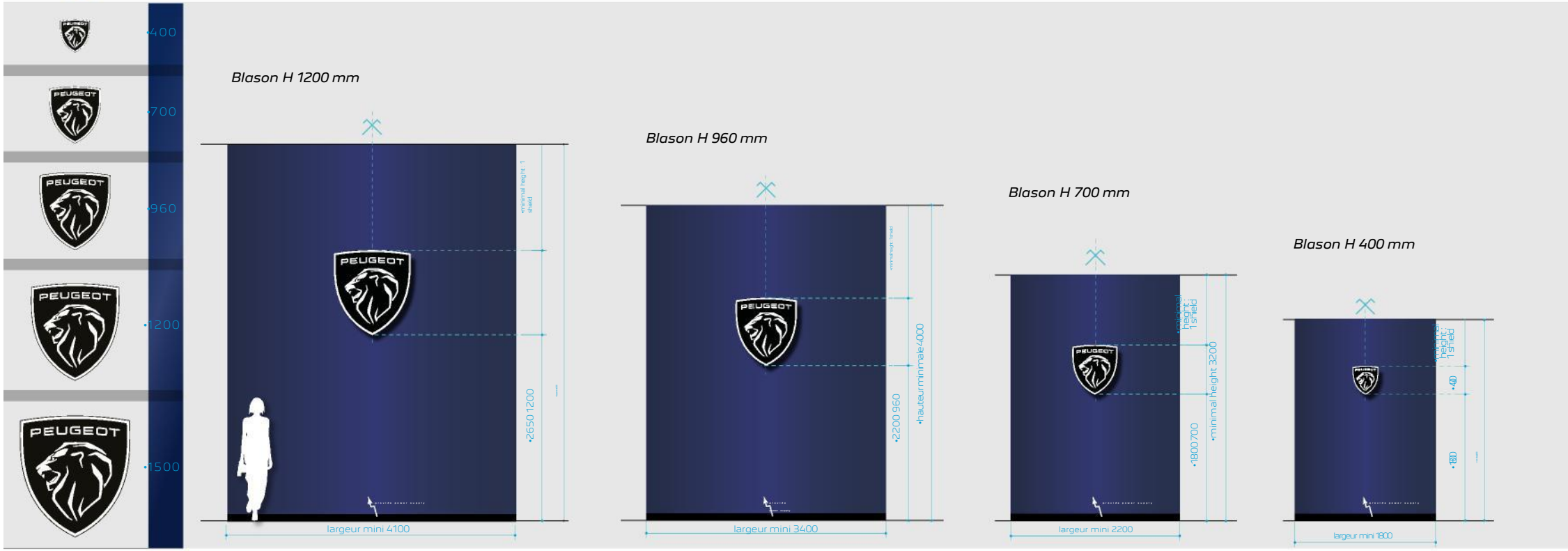

Choix de la taille du blason

La taille du blason doit être choisie proportionnellement au lion en place. Il sera positionné à la même hauteur en alignant le haut du blason sur le haut de la tête de lion, d'une part pour une lisibilité optimale, d'autre part, pour bénéficier de l'alimentation électrique, si elle existe.

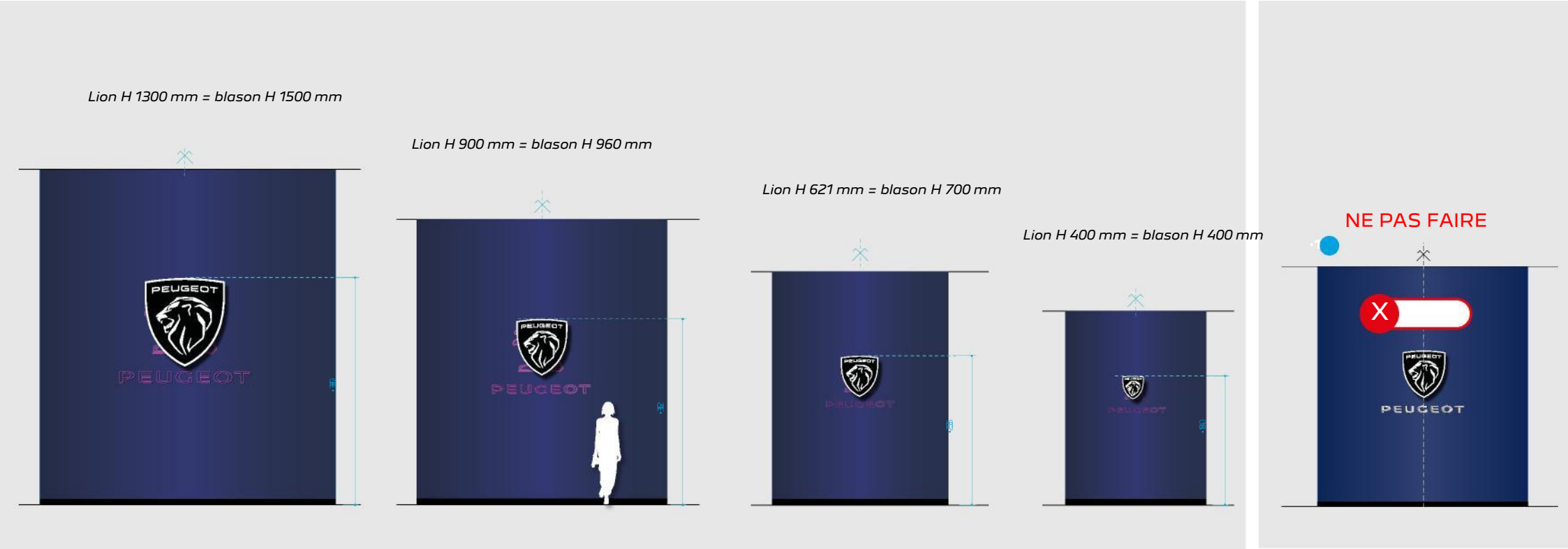

LE BUREAU VENDEUR : obligatoire

Il est situé obligatoirement dans le hall VN

Cloisons latérales et façade vitrés entièrement ou semi vitré (si cloison avec imposte vitrée déjà existant).
Les murs seront de couleur blanche, un seul des murs du bureau pourra être peint en bleu RAL 5011.

Mobilier :

bureau blanc disponible chez : Roches, Chastagnier, Unicap, ou achat libre si caractéristiques respectées.

LE SALON D'ATTENTE : obligatoire

Il sera constitué de 3 assises et d'une table basse.

Table basse blanche : Commande chez **Roches ou Chastagnier**

Fabrication locale autorisée, dimension libre.

Assises : Commande chez **Roches ou Chastagnier**

Achat local (même dimensions, même couleur et même style)

Ce salon pourra être disposé sur une surface de moquette (cf Charte Concessionnaire) si la situation le permet (non obligatoire mais aspect plus qualitatif).

Le salon d'attente pourra être équipé d'une prise 220V, d'une prise RJ45 et d'une ou plusieurs prises USB pour permettre le confort nécessaire aux clients.

DISPOSITIFS SUPPORTS DIGITAUX :

AA1 : 1 Totem ou Ecran APV et 1 TableLab ou BoxLab VN obligatoires

AA2 : Ecran APV et BoxLab VN sont préconisés mais non obligatoires.

AA3 : Ces supports sont facultatifs

X : Obligatoire O : Optionnel

	AA1	AA2 (préconisation 2020)
Box Lab VN	O	O
Box Lab VN/VO	O	O
Table Lab *(au sol)*	O	
Table Lab Murale	O	
Peugeot TV (**obligatoire si espace attente normé**)	O	
Radio et Attente téléphonique	O	
Ecran APV	X ou X	O ou O
Totem APV		
Totem Nouveautés		
Totems Actualités et Promo		
Totem Double Nouveautés et Actualités/Promo	O	O
Mur d'images 4 ou 9 écrans	O	
Mur Corporate avec écran 75''	O	

Table Lab

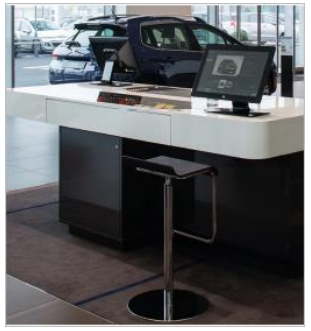

Box Lab

Totem APV

Ecran APV

L’AIRE DE LIVRAISON

Elle peut être située dans le show-room avec un accès pour permettre une sortie extérieure.

Cet emplacement peut être mutualisé avec l’aire d’exposition d’une VN.

Si l’aire de livraison est hors du show-room, elle doit être carrelée soit en Moka si vue directe du show-room, sinon en blanc 60 x 60. Un mur sera bleu, les autres en blanc. Pas de contact visuel direct avec l’Atelier.

4

APRES-VENTE

L’APRES-VENTE

L’accueil APV

L’accueil s’effectue dans le hall sur la même banque que l’accueil VN.

Dans le cas d’un site RA déjà existant ne possédant pas de hall VN, l’accueil APV y sera traité avec les mêmes matériaux et mobiliers : le carrelage Moka, une banque d’accueil, un mur corporate, un salon d’attente et un bureau vendeur mutualisé le cas échéant avec un bureau existant.

Ce cas de figure ne s’applique qu’au RA Peugeot exerçant dans cette configuration depuis l’origine et pas pour un nouveau site/bâtiment/construction qui devra obligatoirement comporter un hall VN.

Dans le cas d’une configuration de type Concession, l’accueil VN se situe sur un ilot central de moquette et l’accueil APV sur un autre espace.

Dans le cas d’un multimarques, l’accueil APV pourra se faire dans un autre espace dédié à toutes les marques. C’est uniquement dans ce cas de figure que la banque d’accueil multimarque peut être mise en place.

L’aire d’examen hors d’eau sous abri (obligatoire)

Est située de préférence dans le bâtiment au niveau de l’entrée APV (donc à l’abri)

Marquage au sol : rectangle blanc à angles arrondis.

Si la zone d’examen est extérieure, elle doit être couverte (sous abri)

5

LEV – Bornes de recharge

LES BORNES DE RECHARGES ELECTRIQUES (obligatoire en 2021)

Pour les sites de Niveau 1 (la majorité du réseau agents) :

- 1 borne extérieur obligatoire : Wall Box 22kw
- 1 borne atelier obligatoire : Wall Box 22kw

Pour les AA3 / AAA : possibilité d'une seule borne double à l'atelier (22kw)

Pour les sites ayant décidé d'être agréés Niveau 2 :

Il faudra rajouter à l'atelier 1 prise de type rapide en :

- 22kw si moins de 45 entrées / jour
- 50kw si plus de 45 entrées / jour

6

FOURNISSEURS

COORDONNEES FOURNISSEURS :

Carrelage Moka :

Sté ABC : Mr DAVID – 06 21 79 87 03 / 03 23 56 76 16 - carrelage.abc@wanadoo.fr

Sté UNICAP : Mr ADE – 01 58 05 40 74 - ludovic.ade@unicap.fr

Mobilier :

Sté ROCHES : Nicoals COULANGE – ncoulange@maisonroches.com – 03 21 97 55 10

Sté CHASTAGNIER : cc@chastagnier-creation.fr – 04 75 84 61 20

Sté UNICAP (même coordonnées au-dessus)

Arcadis :

Lien pour le centre de validation

https://psa-retaildesignvalidationcenter.arcadis.com/login